

LES BÉNÉDICTINES A MANTES-LA-JOLIE

Histoire du prieuré de la Madeleine

Il est fondé par Samson de Mauvoisin, fils cadet de Raoul III. Son frère aîné décède à la bataille de Nogent-le-Rotrou, allié à Hugues II, seigneur de Châteauneuf-en-Thymerais, contre Roger II de Tosny, seigneur de Conches et petit-fils de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre.

Dans la bataille pour ravir le château, Gui de Mauvoisin est très grièvement blessé. Transporté dans l'abbaye bénédictine de Coulombs, en Eure-et-Loir, il prend l'habit monastique. Il fait vœu de construire une église à Mantes en l'honneur de Sainte Marie-Madeleine. Cependant, miraculeusement convalescent et revenu à Chartres, il redevient chevalier et quitte le froc monacal. Mais son état se dégrade et il décède. Sa dépouille est enterrée dans l'abbaye bénédictine de Notre-Dame de Coulombs.

Samson de Mauvoisin, archidiacre dans le diocèse de Chartres et second de l'évêque, répond aux vœux de son frère. En 1133, est actée la charte de fondation du prieuré de Sainte Marie-Madeleine à Mantes, avec l'autorisation du roi Louis VI le Gros, de l'évêque de Chartres et des chanoines de la collégiale Notre-Dame de Mantes.

Ce prieuré dépend de l'abbaye bénédictine Notre-Dame de Coulombs. Louis VII fait frapper monnaies à Mantes le 24 juillet 1140 et autorise la foire annuelle de la Madeleine dans « *Mantes-Château* » avec une rente à percevoir par le prieuré de douze livres « *sur les marchands forains, en quelque lieu qu'ils s'établissent dans Mantes* ». Par une charte de 1152, Robert, prieur de la Madeleine, obtient une arche du pont sur la Seine pour y établir un moulin.

Le prieuré de la Madeleine

26 Bénédictines s'installent dans le prieuré déserté par hommes par acte du 4 avril 1650, sous la signature de maître Hua, notaire royal au baillage de Mantes. Isaac Lesage, prieur de la Madeleine et abbé d'Happyvilliers en Eure-et-Loir. Elles proviennent du couvent de Villarceaux, aujourd'hui commune de Chaussy dans le Val-d'Oise

La ville de Mantes approuve la venue des Bénédictines, assurée que le prieuré ne périclite pas. Il s'étend jusqu'à la Porte-de-Rosny, tout en côtoyant les remparts. En effet, la prieure de Villarceaux alloue une rente annuelle de 3 000 livres pour l'installation des Bénédictines.

Le prieuré court tout au long de l'actuelle rue Gambetta, autrefois rue de la Madeleine. Une plaque, au n° 23, matérialise son emplacement. Dès 1651, les Bénédictines acquièrent maisons et jardins attenants à l'enclos du prieuré, aux dépends des remparts que la ville avait concédé aux premiers religieux, moyennant 20 sols de rente domaniale.

Mais le prieuré possède des biens hors de la ville et des procès sont intentés pour percevoir leurs dîmes. Ainsi, le 19 juillet 1565, le Parlement de Paris donne gain de cause à Gilles Lenormand, prieur de la Madeleine et chanoine en l'église de Notre-Dame de Paris.

Dans leur couvent, les Bénédictines conservent la chapelle prieurale, même si leur abbé ne s'y rend jamais. Son dernier titulaire se dénomme Antoine Ennemond de Morya et de Saint-Martin, chanoine du chapitre de l'abbaye de Saint-Claude en Franche-Comté et résidant à Mailly-en-Burgey dans l'Ain. Il reçoit des Bénédictines une rente annuelle de 300 livres, plus la collecte de plusieurs dîmes et une quote-part dans les revenus du prieuré.

Avant la Révolution française, le prieuré exploite un moulin à grains, dit le « *moulin souverain* », pour son importance sur ces congénères dans le Mantois. Il se situe près de la Porte-aux-Prêtres, sur la rivière de la Vaucouleurs, rue de la Tannerie.

Le prieuré de la Madeleine afferme également au sieur Duval des terres agricoles. Le 30 juillet 1761, celui-ci s'indigne du non-renouvellement de son bail, puisqu'après « *l'augmentation des revenus perçue, je vous ai donné 25 louis de pot-de-vin que vous ne demandiez pas.* »

De la même façon, le 18 août 1758, messire Cannée, curé de l'église de Saint-Pierre de Mantes, écrit au prieuré sur le renouvellement des baux de Pierre Aubrun et de Charles Février, « *mes paroissiens et vos fermiers* », pour une pièce de pré dans l'île de Limay.

Une autre dépendance du prieuré est une prairie à Mantes-la-Ville, au lieu-dit *Les près des Flamands*, louée en 1781 à Pierre Rousseau, marchand de bétail de son état.

Le prieur perçoit donc la dîme sur des paroisses du Mantois. Ainsi le démontre le courrier de Pierre Vesque, notaire à Mantes, en date du 28 septembre 1752. Il avise le prieur de la Madeleine que le curé de Lainville s'est approprié la dîme de sa paroisse, après le décès du curé précédent, alors que le « *bail existant ne peut être transféré sans le consentement de Monsieur le Prieur de la Madeleine.* »

Le 15 novembre 1790, dans un mémoire adressé aux Administrateurs du district de Mantes, le prieur, ayant prêté le serment civique à l'Assemblée nationale constituante, fait don du prieuré de Mantes à la municipalité de Maillac-en-Burgey dans l'Ain, son lieu de résidence. Lorsqu'il en prit possession le 26 juin 1779, le bénéfice du prieuré s'élevait à 1 700 livres. Une livre vaut 20 sols ou 240 deniers.

Mais l'Assemblée constituante supprime dignités et biens du clergé. Le prieuré de la Madeleine devient bien de la Nation et est vendu aux enchères publiques en 1792.

Le prieuré, détruit à partir de 1810, le cadastre napoléonien ne distingue plus aucune trace de ses 2 000 mètres² dans la ville.

En 2007, est envisagé un projet immobilier, dont le supermarché *Monoprix*, dans le centre-ville, juste à côté de l'Hôtel de ville, sur une partie de l'emplacement du prieuré de la Madeleine. Une fouille est entreprise de mai à septembre 2008 par l'*Inrap*.

L'Institut national de recherches archéologiques préventives a mis au grand jour des fondations de l'église de la Madeleine en son mur sud et un tracé de circulation dans l'édifice, datés avant le XVI^e siècle.

Des inhumations en sarcophages en plâtre ou en cercueil en bois ont été aussi découvertes dans un cimetière et à l'intérieur de l'église. Vases funéraires à encens et sarcophages attestent des sépultures du XIII^e au XV^e siècle, du temps des moines bénédictins. Une coquille en pendentif sur un squelette indique un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. Les ossements de 80 squelettes, hommes ou femmes, ont été ensevelis dans l'église et dans le cimetière. La nef de l'église fut détruite au XVI^e siècle.

Présent dans l'Armorial général de France, le blason du prieuré Sainte-Marie-Madeleine de Mantes était « *d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre porcs-épics d'or.* »

Les Bénédictines de la Madeleine

Elles ne sortent jamais du prieuré dans lequel aucun étranger ne peut pénétrer, hormis l'au-mônier du couvent des Cordeliers, leur confesseur et leur officiant. Mais la Révolution française change l'état des choses et les moniales, chassées de leur prieuré, ne vivront plus cloitrées.

Un inventaire de 1714 montre les revenus perçus chaque an par l'Abbaye de Coulombs : 6 livres sur le prieuré de la Madeleine ; 100 livres sur la maison priorale ; 300 livres sur le moulin à grains de la Vaucouleurs ; 60 livres sur l'île de la Coupe-Pied ou de la Madeleine, au-dessus du pont de Mantes, du côté de Limay, pour 10 perches de terres ; 25 livres sur la congrégation des Dames Bénédictines de Mantes ; 12 livres sur un jardin clos de murs attenant l'église du prieuré ; 20 sols sur une maison et jardin, à Mantes, rue du Marché-aux-Porcs.

A cette époque, le prieur de la Madeleine se dénomme Yves Pécul, diacre de l'ordre de Cluny à Paris et abbé commendataire de Gassicourt. Les revenus de l'établissement s'élèvent à 1 091 livres et 20 sols.

La Révolution française met les biens de l'Église à la disposition de la Nation. Le décret du 13 février 1790 interdit les vœux monastiques et supprime les ordres religieux réguliers.

Celui du 18 août 1792 supprime les congrégations séculières, enseignantes et hospitalières : « *Tous les individus de l'un ou de l'autre sexe, existants dans les monastères et les maisons religieuses pourront en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu et il sera pourvu incessamment à leur sort par une pension honorable* ».

Désirant poursuivre leur vie en communauté, les Bénédictines s'expatrient dans l'ancienne maison seigneuriale de Roger de Gadancourt, à Bray-et-Lû. Les Bénédictines tiennent un pensionnat et l'école gratuite pour les enfants des environs, sous la conduite de leur prieure Charlotte de Mars jusqu'en 1817

Les Bénédictines retrouvent Villarceaux, en Vexin français, siège de leur congrégation dans le Mantois jusqu'en 1797. L'actuel château de Villarceaux est bâti sur l'emplacement de l'ancien prieuré.

Retour des Bénédictines à Mantes

En 1818, la congrégation de Villarceaux revient à Mantes, dénommée « *Bénédictines de Bray* », du nom de l'ancienne maison seigneuriale de Bray-et-Lû les ayant accueillies à la Révolution.

Sous la direction de Jeanne-Thérèse de Meaux, les moniales louent l'ancien hôtel particulier des Mornay, 1 rue aux Pois, aujourd'hui rue Baudin. Elles le rachète le 12 mai 1819 au comte Ange-René de Mornay. Elles y installent une maison de retraite et un pensionnat de jeunes filles, avec l'aide financière de la duchesse de Berry, épouse de l'ultra-royaliste Charles-Ferdinand d'Artois, fils du roi Charles X.

Le duc de Berry assassiné le 13 février 1820, leur fils héritier légitimiste au trône de France, sa veuve s'engage davantage pour financer la cause royaliste et les congrégations religieuses la soutenant.

La rue aux Pois est l'artère la plus aristocratique de Mantes. Sous la Restauration, l'installation des Bénédictines est chaudement accueillie par la municipalité et la congrégation est reconnue d'utilité publique par le conseil municipal du 17 avril 1820.

L'inventaire de 1748 montre l'importance de l'hôtel de Mornay, outre son immense jardin : rez-de-chaussée avec vestibule et grand escalier d'honneur en ferronnerie, salle de compagnie, salle à manger, grande salle de fêtes, petite salle et cabinet ; dans chaque aile, une chambre donnant sur le jardin ; à l'étage du bloc central, grande chambre et petite au-dessus de la grande salle, chambre sur la salle à manger et chambre sur la salle de compagnie ; sur la rue Baudin, à l'étage chambre sur l'office et chambre sur la porte d'entrée.

Grâce au concours financier de la duchesse de Berry, les religieuses agrandissent leur propriété. Par une ordonnance royale, elles acquièrent trois maisons cadastrées 272 à 274, le 3 juin 1840.

En 1861, 14 religieuses sont recensées au 1 rue des Poix avec 13 dames pensionnaires.

En 1870, les Bénédictines sont propriétaires de l'hôtel de Mornay et de trois maisons contigües, de l'ancienne chapelle des Ursulines, d'un bâtiment de cinq étages sur la rue des Arigots et d'un autre sur la place Saint-Maclou. Confortées du soutien de la duchesse de Berry, les Bénédictines ont un nouveau projet immobilier plus conséquent.

Elles acquièrent en 1859 trois hectares le long du Faubourg-Saint-Lazare, aujourd'hui boulevard Victor-Duhamel, occupés par la ferme de « *La Belle Étoile* » et par des bois, vergers et terres labourables, plus quelques petites constructions dont un pavillon rue des Métairies.

Le couvent des Bénédictines

Par des subventions municipales, des dons privés et surtout un important crédit à la Banque hypothécaire de France, dont les intérêts courrent jusqu'en 1881, la première pierre du couvent est posée en 1867.

Les Bénédictines s'y installent en 1869. L'édifice comprend le prieuré avec trois chapelles, celle des Bénédictines, celle des élèves et celle des dames pensionnaires, plus 7 salles de classes. Par un avis favorable du conseil municipal, la mère supérieure obtient l'alignement de l'ancienne route 190 pour obtenir une largeur de rue de huit mètres entre sa propriété et celle du Clos Pinet située en face.

Leur vaste terrain s'étend à l'ouest par la rue du Faubourg Saint-Lazare, au nord par la rue du Clos-Pinet, à l'est par la Rue de la Pompe et, au sud par un chemin qui descend vers la Vaucouleurs et par la rue des Métairies. Par la gare de Mantes-Station toute proche, les Bénédictines espèrent l'arrivée de pensionnaires par le chemin de fer.

C'est la congrégation des Frères Mineurs qui reprend l'ancien hôtel de Mornay, pour y établir une école privée catholique de garçons, dénommée École Saint-Louis.

Dès l'entrée du nouveau couvent des Bénédictines, se tient une grande salle des fêtes. Les dames pensionnaires occupent les grandes chambres du premier étage donnant sur la rue. A l'arrière, se trouvent les salles de classe. Les dortoirs des élèves pensionnaires sont au second, les cellules des moniales au quatrième. Elles sont 13 religieuses au recensement de 1886, la supérieure est Marie Guilbaud, âgée de 49 ans. 7 rentières sont pensionnaires des Bénédictines.

Vieilles demoiselles riches, elles disposent de chambres meublées en appartements particuliers par leurs soins.

Dès 1891, pour financer leur projet immobilier, les religieuses produisent et mettent en vente la « Médantine ». Et en février 1892, au bal de bienfaisance, dans l'hôtel du *Rocher de Cancale*, plusieurs bouteilles sont mises en lots dans la tombola.

Le *Petit Mantais* fait la publicité de cette « seule liqueur réellement fabriquée par les Bénédictines de Mantes, hygiénique et digestive, concoctée depuis le Moyen Âge avec des plantes cueillies sur les coteaux de Saint-Sauveur, médaille de bronze à l'Exposition universelle de Paris de 1900 ». Le litre est proposé à 5 francs 80, le demi-litre à 3 francs.

Le 30 octobre 1900, le journal fait l'éloge de François Laforgue, distillateur et négociant mantaïs, qui « vient d'obtenir à l'exposition universelle une médaille de bronze pour l'excellente liqueur, la Médantine, fabriquée au couvent des Dames Bénédictines de Mantes. »

Cette liqueur aurait pour origine la fondation du couvent de Bénédictines à Villarceaux en l'an 1160 : « Ces saintes filles ne se contentaient pas de prier Dieu, d'élever la jeunesse et de soigner les malades. Par la distillation des plantes poussant autour de leur monastère et sur les coteaux de Saint-Sauveur, elles étaient parvenues à fabriquer un elixir souverain contre les fièvres et contre les blessures. Les Anglais, qui occupèrent la région, s'en grisèrent ». Le journal n'hésite pas à citer Henri IV qui, depuis Mantes, en fit la promotion à sa maîtresse, « la belle Gabrielle ».

Dans Mantes, les Bénédictines ont donc persévéré dans l'élaboration de la Médantine et le journal conclut ainsi : « Goûter une fois à la Médantine, c'est devenir pour toujours un fanatique de son arôme si parfait ».

Malgré leur expatriation en Belgique, le *Petit Mantais* promeut cette liqueur. Jusqu'en 1909, François Laforgue, « seul concessionnaire de la Médantine » la propose dans toute la France.

Sous l'occupation nazie, en juillet 1942, une singulière histoire s'inscrit autrement dans le *Petit Mantais*, feuille collaborationniste. On y fait mention de la Fête de la Vigilante, association sportive catholique et de sa section féminine dénommée la Médantine.

Mais en son temps, *Le Panthéon de l'Industrie*, journal des expositions universelles, développe un long article sur « cette boisson exclusivement fabriquée par les religieuses du couvent de Mantes-sur-Seine », dans son édition de mai 1893.

« Elle n'a rien d'autre de commun avec les nombreuses liqueurs auxquelles on donne audacieusement le nom prestigieux d'un couvent, sans qu'aucune communauté religieuse soit pour rien dans la fabrication », poursuit le journal.

Autre fabrication des Bénédictines, *l'Élixir souverain*, boisson médicamenteuse pour traiter les maladies débilitantes, excellent contre les épidémies et sert avec succès pour le pansement des plaies ou des contusions. Il est vendu en pharmacie.

Le Panthéon de l'Industrie révèle que la dénomination de la Médantine provient de l'ancien nom latin de Mantes : « *Medanta* ». Les journaux du Mantois signalent la Maison Léon Giraux exportatrice de la liqueur en caisse de 6 à 12 bouteilles.

Mais sa commercialisation cesse après la liquidation judiciaire du couvent des Bénédictines. Toutefois, le Roi des Belges, en visite en France, s'en fit livrer une caisse. Et le 25 août 1907, *Le Petit Journal* rapporte que les Bénédictines « *réfugiées sur la terre hospitalière de Belgique sont chargées d'en approvisionner régulièrement son palais de Laeken* ».

Pour le moment, le 10 juin 1870, pour financer leur couvent, les Bénédictines ont vendu le 2 rue des Arigots : 4 étages sur cave et combles mansardés avec 16 chambres garnies et 20 autres non-garnies ; au rez-de-chaussée, grande salle dalée sur une cour.

Mais les Bénédictines ont vu bien trop grand et cela ne rentabilise pas l'édifice avec uniquement 10 à 15 élèves par classe en juillet 1905, contre 10 fois plus à leur début. En outre, ruinée, leur bienfaitrice, la duchesse du Berry, est décédée en 1870.

Conséquence : des locaux quasiment inoccupés ; un poêle dans la salle de classe centrale aux cloisons percées, chauffe les deux classes contiguës. Le remboursement de plusieurs emprunts souscrits à la Banque hypothécaire de France grève le couvent et plus aucune élève n'est hébergée en 1901. Et le personnel civil est pléthorique : un infirmier et deux infirmières, deux domestiques et une garde-malade, un jardinier et un ouvrier d'entretien recensés en 1901.

La loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 n'impacte donc pas les biens de la congrégation. Seules, ses graves difficultés financières entraînent leur liquidation judiciaire en date du 8 août 1904.

Le 3 août 1906, Henri Cauzard, architecte à Mantes, s'en porte acquéreur pour 110 000 francs de l'époque. Mais le couvent reste inoccupé, tout comme le parc à l'arrière du bâtiment.

Avant leur expropriation et leur départ en Belgique, la responsable de la congrégation avise la municipalité de prendre en charge 10 religieuses, 2 pensionnaires impotentes et 2 moniales internées en asile. Mantes sollicite un secours de 5 000 francs au préfet de Seine-et-Oise.

La municipalité d'Auguste Goust loue en 1908 une partie du rez-de-chaussée pour l'Union fraternelle des syndicats ouvriers de l'arrondissement de Mantes, qui devient la Bourse du travail. Durant la Première Guerre mondiale, l'autre partie du rez-de-chaussée devient atelier public, pour fabriquer des sous-vêtements chauds au 3^e Corps d'armée engagé sur le front.

Le 18 janvier 1919, la ville achète le bâtiment et 12 740 m² de terrain. Par délibération du 15 janvier 1921, l'ancien couvent est affecté à des logements pour familles nombreuses.

Il devient en 1923 la première Habitation à Bon Marché mantaise avec 48 logements, 12 par étage. Au rez-de-chaussée, un garage, une boulangerie et une succursale des Grands magasins de Saint-Denis. En 1928, sur l'arrière, une école maternelle et une garderie.

Expatriation en Belgique des Bénédictines

Après la vente de leurs biens en 1904, les religieuses s'étaient expatriées en Belgique.

Elles ont suivi l'exemple des congrégations religieuses qui refusent les lois anti-congrégationnistes du gouvernement français de 1901 à 1905.

Un tiers part en Belgique dirigée par un gouvernement catholique, en Wallonie, région frontalière, linguistiquement et culturellement proche de la France.

Les moniales de Mantes s'installent dans le couvent des bénédictines du village de Moha où elles tiennent l'école maternelle pour des élèves français. Aucune quête ne doit intervenir dans églises ou espaces publics belges et les congrégations françaises enseignantes ne doivent éduquer que des élèves français.

Leurs parents catholiques et aisés, traversent la frontière toute proche avec leurs enfants qui prennent pension dans le couvent féminin de Moha.

Auparavant, la statue de la Vierge, polychromée de près d'un mètre, « *Notre-Dame de Villarceaux* » ou « *Notre-Dame-des-Clefs* », revenue du prieuré de Villarceaux, fut placée dans la collégiale Notre-Dame-de-Mantes.

Devant le refus d'ouvrir une école pour les enfants belge et la chute de la scolarisation en maternelle française, les moniales retournent à Mantes en 1920. La République a assoupli sa législation sur les congrégations religieuses.

Mais la liqueur des Bénédictines mantaises n'est pas du voyage. Pourtant, la Médantine fut une marque déposée et toute sa production scellée par la griffe de la supérieure du couvent des « *Sœurs de Marie-Madeleine de Mantes ordre des Saint-Benoît* ».

L'ancien couvent franciscain des Cordeliers

Les Bénédictines reviennent donc en France. Elles vont séjourner longtemps dans l'ancien couvent des Cordeliers, construit en 1235 par le Frère Mineur Guillaume Le Chat

Or, avant cette occupation, les Bénédictines logent gracieusement dans l'hôtel particulier, 44 rue de la Sangle, de M^{lle} Antoinette du Bouzet (1874-1951), héritière fortunée.

Elles sont 8 religieuses dont la supérieure est Marie Hervieux, née en 1864. En 1925, leur bienfaitrice les place dans son autre propriété, : l'ancien couvent des Cordeliers, 1 quai de la Vaucouleurs, cadastré C185 à 191, qu'elle habite. C'est l'héritage de sa défunte mère, la vicomtesse Marie Madeleine, veuve du comte Jules-Alphonse du Bouzet.

Le « *Clos des Cordeliers* » dura 7 siècles jusqu'à la Révolution française. Le 17 mai 1790, 12 religieux en furent chassés. Les biens mobiliers furent vendus le 17 juillet 1792 aux enchères publiques. Les bâtiments conventuels et leur enceinte servirent de carrière pour la construction de maisons dans les alentours.

De propriétaire en propriétaire, la dernière en 1879 est la vicomtesse Marie Madeleine du Bouzet,

Dans ce lieu, les Bénédictines s'adonnent à des œuvres catholiques comme le soutien aux personnes âgées malades ou le catéchisme, n'étant plus autorisées à ouvrir une école. Elles entretiennent le jardin d'agrément et le potager du domaine. Elles sont nourries, logées et blanchies par la propriétaire.

Disposent-elles de la chapelle de Saint-Bonaventure pour leurs dévotions liturgiques ? L'histoire raconte que cet évêque et docteur de l'Église du XIII^e siècle, vint méditer dans le couvent des Cordeliers, pour écrire la vie de Saint François d'Assise. Ainsi, une rue de Mantes porte son nom et une chapelle lui était dédiée dans le couvent des Cordeliers.

En tout cas, l'ancien couvent des Cordeliers conserve à l'époque des Bénédictines une maison de gardien, une longue allée bordée d'arbres dans un parc florissant, un imposant bâtiment de maître, rectangulaire à deux étages, plus des combles sous la toiture à longs pans. La matrice cadastrale pour les impôts indique en façade 33 portes et fenêtres, avec pas moins de 17 travées.

Le recensement du 1926 atteste 11 religieuses dites « *pensionnaires* » et de leur bienfaitrice comme « *chef de famille* ». La plus âgée a 78 ans, la plus jeune 22 ans. Le recensement de 1931 révèle une communauté de 13 religieuses. La concierge est dite « *chef de famille* », née en 1873. Les moniales ont entre 74 ans et 24 ans. Leur bienfaitrice n'habite plus avec elles. Elles sont 4 religieuses en 1936, âgées de 34 à 37 ans, dénommées « *Sœurs du Saint-Esprit* ».

Les moniales décédées sont enterrées dans le cimetière Duhamel. Les quatre dernières partent en Belgique rejoindre les Bénédictines du Saint-Esprit. Antoinette du Bouzet va vendre sa propriété des Cordeliers à une société immobilière.

L'Hôpital de Mantes en fait l'acquisition en avril 1952. En 1959, les bâtiments sont dans un état d'abandon au milieu d'une végétation sauvage. Mais une œuvre d'Adolphe Maugendre (1809-1895) a immortalisé le couvent des Cordeliers pour l'éternité.

À partir de 1955, Mantes-la-Jolie fait plusieurs tentatives pour racheter l'ensemble pour y édifier l'auberge de jeunesse. Le chantier est terminé en 1967.

Aujourd'hui, le site est un centre municipal d'arts plastiques et d'arts visuels *Abel Luvray* (1870-1950), du nom du peintre du mouvement postimpressionnisme, formé par Claude Monet.

Un cellier sous le coteau est encore conservé et accueille depuis 2005 l'association viticole du *Clos des vieilles murailles*.

Sources :

Archives départementales des Yvelines, de Seine-Maritime et du Val-d'Oise.

La Chronique de Mantes, depuis le XI^e siècle jusqu'à la Révolution. Alphonse Durand et Eugène Grave.

Sous la Place du Marché-aux-Blés. Mantes-la-Jolie. INRAP.

Chartier de l'abbaye de la Trinité de Fécamp (929-1190). Persée.

Hôtel de Mornay. Inventaire général du patrimoine culturel.

Le prieuré de la Madeleine de Mantes et les archives de l'abbaye de Coulombs (Eure.-&-Loir.). Les Amis du Mantois. Auguste Villeneuve.

Le couvent des Bénédictines de Mantes. Les Amis du Mantois. Édouard Fosse.

Mantes-la-Jolie (Yvelines). 23, 25, 27, rue Gambetta – Le prieuré de La Madeleine. Jean-Claude Durand.

Le prieuré de la Madeleine de Mantes. France Archives.

Le prieuré Sainte Marie Madeleine à Mantes-la-Jolie. INRAP.

Couvent des Bénédictines à Mantes. Inventaire Île-de-France.

Histoire de Mantes et du Mantois à travers chroniques et mémoires des origines à 1792. Marcel Lachiver.

Liqueur la Médantine. Bibliothèque Nationale de France.

Le couvent des Cordeliers de Mantes. Les Amis du Mantois. Raoul de Sceaux et Émile Houth.

Les biens de l'abbaye de Coulombs dans le Mantois. Les Amis du Mantois. Jean Charles.

AD 78 : journaux anciens ; recensements de Mantes-la-Jolie 1861-1886-1901-1921-1925-1931-1936.